



# D O S S I E R D E P R E S S E

*Vendredi 28 octobre 2022*

## *La province Sud insuffle une nouvelle dynamique forestière avec la SAEM « Sud Forêt »*



*Dans le cadre de sa politique environnementale dont l'ambition est fixée par « Vision Sud », la province Sud fait du développement durable et de la stratégie de reboisement ses priorités pour insuffler une nouvelle dynamique forestière sur son territoire. Ainsi, depuis 2020, la province Sud affiche une volonté claire de travailler en synergie avec les acteurs clés du secteur environnemental parmi lesquels les associations, les éleveurs, les agriculteurs, les pépiniéristes, ou encore les sylviculteurs.*

*Pour soutenir la politique provinciale de développement durable en matière de boisement et de sylviculture, Sonia Backès, la présidente de l'assemblée de la province Sud, signait le 16 septembre dernier un partenariat avec la Banque des Territoires à Paris. Animé par Philippe Blaise, son premier vice-président en charge de l'environnement, ce partenariat a vu naître une véritable dynamique autour de l'élaboration de la stratégie de reboisement en province Sud qui vise à préserver l'environnement et valoriser notre richesse naturelle en faveur de la relance économique.*

*À travers cette ambition collective respectueuse de l'identité de chacun, la stratégie de reboisement a défini plusieurs axes en s'appuyant notamment sur un plan de développement de la société d'économie mixte « Sud Forêt », véritable outil au service de la relance de la filière bois en province Sud, et dont la collectivité est actionnaire principale.*



# Plan de développement de Sud Forêt pour les 25 prochaines années : 4 axes pour restaurer, planter et consolider la pérennisation de la filière bois

## 1. La restauration écologique de la Côte Oubliée (2020-2022) :

En s'appuyant sur « Sud Forêt », les associations, les chantiers d'insertion et l'implication des populations locale, la province Sud a initié en novembre 2020 des opérations de **restauration écologique sur la Côte Oubliée**. Ce projet, inscrit au contrat de développement avec l'Etat pour un montant de **900 millions de francs CFP**, vise à mettre en œuvre **des opérations de plantations sur les sites dégradés de la Côte Oubliée entre 2020 et 2022**. Il permet également aux **pépiniéristes et aux entrepreneurs locaux de contribuer à la vitalisation de l'ensemble de la filière économique de la restauration écologique**. En 2022 des plantations ont été engagées sur les communes de Thio et Yaté.

## 2. Des plantations HQE (Haute Qualité Environnementale) pour valoriser et développer la filière bois:

Pour restaurer durablement des bassins versants, la province Sud compte sur le développement de la sylviculture et notamment de la filière de plantation HQE (Haute Qualité Environnementale), en partenariat avec « Sud Forêt ». C'est en ce sens que la collectivité tient à garantir l'introduction de l'arbre dans toutes les opérations de restauration du milieu ou de réhabilitation des sites dégradés. À travers ses plantations sylvicoles HQE, la province Sud souhaite ainsi :

- **Favoriser le développement économique des zones rurales** en faisant appel à l'ensemble des intervenants de la filière (pépiniéristes, associations locales, entreprises d'aménagements) avec un retour économique indirect aux petites structures d'hôtellerie de ces territoires ;
- **Protéger les sols, reconstituer la biodiversité et améliorer la qualité de l'eau jusqu'au lagon sur une longue période (60 à 80 ans)**, au terme de laquelle le prélèvement ciblé des essences d'arbres nobles (Chênes gommés, Araucarias, Kaoris) sera valorisé en faveur de développement de la filière bois.

## 3. La consolidation financière pour pérenniser l'opérateur « Sud-Forêt » :

À travers « Sud Forêt », la province Sud souhaite développer le secteur de la sylviculture, avec pour objectifs :

- **La mise en place de filières de valorisation d'essences à croissance rapide tels que le Pinus et le Santal ;**
- **La constitution d'un actif forestier à long-terme qui représentera, pour les générations futures, un stock économique renouvelable générant à maturité une activité économique endogène.**

Dans cette optique, la province Sud en collaboration avec la **Caisse des Dépôts et Consignations**, son partenaire de référence, **s'assure des ressources financières nécessaires à « Sud Forêt »**. En 2022, une augmentation de capital a été consentie à hauteur de 725 millions de francs par les 2 actionnaires principaux, dont 605 millions par la province Sud.

#### **4. Un financement nouveau pour planter 900 Ha :**

À l'issue de la phase pilote 2012-2019, la province Sud a décidé **d'accélérer la plantation sylvicole sur 25 ans. Le programme présenté par « Sud Forêt » s'articule autour d'une sylviculture d'essences à cycle court, Pins des caraïbes et Santal, sur une surface totale de 900 ha.** Ce choix d'essences repose, pour le Pinus, sur sa capacité à se substituer partiellement aux importations (33 % de la demande locale en bois de sciage visés), et pour le Santal, espèce emblématique, sur ses atouts économiques via l'exportation d'huile essentielle notamment. Les premiers retours sur investissement sont attendus à 16 ans avec les premières coupes d'éclaircie.

**Ce plan ambitieux a fait l'objet d'un prêt de la part de la province Sud de 750 millions de francs.**

**L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un modèle économique plus durable et plus vertueux pour la province Sud au travers de :**

- **La création et la protection de massifs forestiers par une entreprise experte en sylviculture ;**
- **La valorisation de la sylviculture et la création d'une valeur ajoutée qui s'inscrivent dans le temps avec la mise en place de filières économiques, équilibrées et durables ;**
- **La création d'emplois pour la production, la plantation, l'exploitation et la valorisation des arbres au plus près des territoires, notamment sur la côte Est et le grand Sud.**

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

